Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251127-2025_8_6_90-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 novembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Anne GALLO-KERLEAU, à la mairie Salle Jean LANGLO. Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Thierry EVENO, Mme Morgane LE ROUX, M. Yannick CADIOU, Mme Nicole THERMET, M. André BELLEGUIC, Mme Marine JACOB, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Sébastien LE BRUN, Mme Noëlle FABRE MADEC, M. Yannick SCANFF, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Sophie MAR, M. Ronan DANIEL, Mme Gaëlle PRIGENT, M. Henri DE FRANCESCHI, M. Erwan GARO, Mme Stéphanie LE TALLEC, Mme Justine DESSEAUX, M. Mickaël LE BOHEC, M. Gilbert LARREGAIN, M. Mickaël STEPHAN, Mme Colette BULEON-GUILLE

Absents excusés :

- Mme Eliane TALDIR a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU
- M. Didier MAURICE a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- M. Cédric LOMBARD a donné pouvoir à Mme Morgane LE ROUX
- M. Yannick MUSSETA a donné pouvoir à M. Thierry EVENO
- Mme Yolaine THEFAINE a donné pouvoir à M. Mickaël LE BOHEC
- Mme Carole LE PRIELLEC a donné pouvoir à Mme Colette BULEON-GUILLE
- Mme Laurent MORIN a donné pouvoir à M. Mickaël STEPHAN
- M. Samuel POTIER DE COURCY a donné pouvoir à M. Gilbert LARREGAIN

Date de convocation : 6 novembre 2025

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 25
  - Votants : 33

Madame Morgane LE ROUX a été élue secrétaire de séance.

BORDEREAU N°8
(2025/6/90) – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (COMPLEMENT)
RAPPORTEUR : SEBASTIEN LE BRUN

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251127-2025_8_6_90-DE

La commune de Saint-Avé apporte un soutien important à la vie associative tant en moyens matériels, humains que financiers et à travers la mise à disposition de locaux. Chaque année, elle attribue des subventions à différentes associations.

L'attribution de subventions aux associations pour l'année 2025 a fait l'objet de la délibération n° 2025/2/23 lors de la séance du conseil municipal du 03 avril 2025.

Plusieurs associations ont déposé un dossier de demande de subvention depuis cette date :

- **ESSA JUDO** : L'association sollicite une subvention exceptionnelle permettant de participer aux frais de déplacement exceptionnels pour les compétitions organisées pour la saison 2024-2025.

- **UNACITA** : Un changement de présidence intervenu en début d'année 2025 a entraîné le dépôt hors délai de la demande de subvention de fonctionnement.

- **L'ASSO'LUTION (BASAR) / UESA** : Le BASAR, renommé récemment L'ASSO'LUTION, en partenariat avec l'Union des Entrepreneurs de Saint-Avé (UESA), sollicitent une subvention exceptionnelle pour l'organisation du carnaval avéen qui aura lieu au printemps 2026.

- **ALCOOL ASSISTANCE** : demande de subvention de fonctionnement.

- **SOS MEDITERRANEE** : demande de subvention de fonctionnement.

Après examen de ces différentes demandes, il est proposé d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2025 :

ASSOCIATION AVEENNE	Proposition subventions 2025
ESSA JUDO	750 €
UNACITA	300 €
ASSO'LUTION	3500 €
ALCOOL ASSISTANCE	90 €
SOS MEDITERRANEE	90 €

DECISION

Vu le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2025/2/23 du 03 avril 2025 relative à l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2025,

CONSIDERANT l'engagement de la commune à soutenir la vie associative,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Vie associative et sportive »,

Après en avoir délibéré :

- **A l'unanimité**, pour les associations ESSA JUDO, UNACITA, L'ASSO'LUTION, ALCOOL ASSISTANCE
- **25 votes POUR**,**4 votes CONTRE** (M. LE BOHEC, Mme THEFAINE, M. STEPHAN, M. MORIN) **4 ABSTENTIONS** (M. LARREGAIN, M. POTIER DE COURCY, Mme BULEON-GUILLE, Mme LEPRIELLEC) pour SOS MEDITERRANEE

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251127-2025_8_6_90-DE

Article 1 : **DECIDE** d'allouer les subventions suivantes :

ASSOCIATION AVEENNE	Subvention 2025
ESSA JUDO	750 €
UNACITA	300 €
L'ASSO'LUTION	3500 €
ALCOOL ASSISTANCE	90 €
SOS MEDITERRANEE	90 €

Article 2 : **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 (article 65748).

Article 3 : **PRECISE** que ces subventions seront versées sous réserve de production par le bénéficiaire d'un dossier complet.

Article 4 : **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait à Saint-Avé, le 17 novembre 2025

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Morgane LE ROUX

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890